Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

N°363 | 1er juillet 2022

Covid-19
La lettre Pro

S'inscrire à la newsletter

ZOOM

La régulation des urgences de nuit au Chog, une solution pour « préserver l'offre de soin pour les cas graves »

Depuis mercredi, l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni réserve l'accès aux urgences, la nuit, aux pompiers, aux gendarmes et au Smur, ainsi qu'aux patients qui ont contacté le centre 15 (Samu) au préalable, en raison du manque d'infirmiers. L'établissement, dont deux tiers des passages aux urgences la nuit relèvent de la médecine générale, a déploré plusieurs annulations de recrutement ces derniers jours. Douze promesses d'embauche sont prévues pour septembre, ce qui fait espérer une réouverture complète du service à la fin des grandes vacances.

Lundi soir, six personnes ont été blessées par balle dans une fusillade, à Saint-Laurent du Maroni. Elles ont été transportées aux urgences du centre hospitalier de l'ouest guyanais (Chog) qui avait annoncé, quelques heures plus tôt, que l'accueil de nuit serait régulé à partir du surlendemain en raison du manque de personnel infirmier. « On a mobilisé les deux infirmiers qui étaient là. On en a mobilisé qui sont descendus (des services d'hospitalisation) pour aider et on a rappelé des médecins. L'équipe a fait un travail extraordinaire », salue Didier Guidoni.
Si les fusillades d'une telle ampleur sont, heureusement, rares, les difficultés des urgences du Chog devraient durer toutes les grandes vacances, a souligné le directeur de l'établissement, mardi lors d'une conférence de presse avec Clara de Bort, directrice générale de l'ARS. « L'effectif cible des urgences est de 28 infirmiers, afin d'en avoir cinq en journée et quatre la nuit. En ce moment, nous en avons dix, parfois douze. Nous n'avons donc plus que deux infirmiers la nuit. Ils ne peuvent pas prendre en charge tout le monde. Surtout quand il y a un Smur qui part avec un infirmier et un médecin. » La profession infirmière est la plus en tension actuellement. « Du côté des médecins et des aides-soignants, nous avons les effectifs pour tenir les lignes », précise Didier Guidoni.

Les enfants de moins de 10 ans et les femmes enceintes systématiquement admis

Depuis mercredi, donc, l'accès aux urgences du Chog est régulé la nuit. A compter de 19 heures le soir et jusqu'à 7 heures le lendemain, les urgences ne sont accessibles qu'aux pompiers, aux gendarmes et au Smur, ainsi qu'aux patients qui ont contacté le centre 15 (Samu) au préalable. Cette mesure ne concerne ni les enfants de moins de 10 ans, ni les femmes enceintes qui sont accueillis sans restriction. Le vigile en poste à l'entrée de l'établissement est en contact permanent avec un médecin pour le cas où une personne se présente spontanément et qu'un avis médical soit nécessaire pour décider de la faire rentrer ou de lui demander de revenir le lendemain matin.

« La situation est très délicate en Guyane, dans l'ouest guyanais et un peu partout en France », rappelle Clara de Bort. Comme le montre cette **carte publiée par FranceTVInfo**en début de mois, de nombreux services d'urgence sont touchés par les difficultés de personnel. Cette semaine, les trois hôpitaux de Mayenne ont systématisé la régulation des urgences pour les deux prochains mois, tout comme les hôpitaux de Montauban et Moissac (Tarn-et-Garonne) ; l'hôpital de Lavaur (Tarn) a fermé les siennes la nuit pour deux semaines ; celles de Manosque (Alpes de Haute-Provence) le seront pendant plusieurs nuits en juillet ; les urgences adultes de Poissy (Yvelines) ont fermé de samedi à mardi.

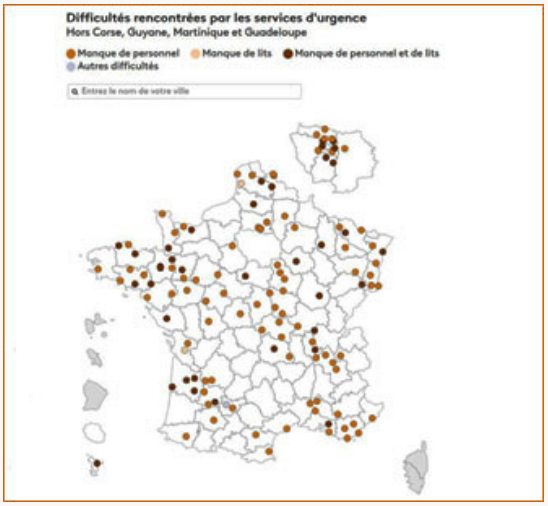

« Garantir les soins et des conditions de travail supportables »

« Nous devons prendre des dispositions pour garantir les urgences durant les grandes vacances, poursuit Clara de Bort. Elles sont donc réservées le soir aux urgences sérieuses, pour ne pas submerger les soignants qui sont en poste. L'objectif est de garantir les soins et de garantir des conditions de travail supportables (…) Ce n'est pas de gaité de cœur que nous prenons cette décision. Mais l'absolue nécessité, c'est de préserver l'offre de soins pour les cas graves. »

Les personnes qui se présentent aux urgences du Chog, la nuit, pour un motif de médecine générale sont donc invitées à attendre le lendemain pour consulter. Selon Didier Guidoni, une trentaine de personnes se présentent chaque nuit aux urgences du Chog mais « les deux tiers relèvent de la médecine générale. C'est chez comme ailleurs. » A Cayenne toutefois, où l'offre libérale est plus importante et ou une garde médicale est assurée par les libéraux une partie de la nuit, le Pr Jean Pujo, chef des urgences, les évalue à un tiers.

Des recrutements annulés ; aucun soignant suspendu

Outre les difficultés structurelles de recrutement, le Chog a dû faire face à plusieurs annulations de recrutements prévus à l'amorce des grandes vacances. En revanche, l'obligation vaccinale n'est pas en cause puisqu'aucun professionnel n'est suspendu dans l'établissement, a précisé son directeur. « Nous avons douze promesses d'embauche pour septembre, mais aucune pour août ni pour juillet », poursuit Didier Guidoni qui espère donc rouvrir complètement les urgences « fin août ou début septembre ». En attendant, une réunion s'est tenue lundi avec les services d'hospitalisation pour leur demander « d'accepter les patients des urgences le plus rapidement possible ». Enfin, le rapport « Braun » sur les urgences est attendu pour aujourd'hui (lire ci-dessous). « Nous utiliserons toutes les mesures qui auront été présentées et approuvées », insiste Clara de Bort.

Renforts, heures supplémentaires et rapport « Braun »

Chaque semaine, le sujet des tensions sur les ressources humaines est l'objet de discussions entre l'ARS et les hôpitaux. Ces échanges ont abouti à une première demande de renforts à la

solidarité nationale, sollicitée par de nombreuses régions, pour le mois de juillet.

Un décret et deux arrêtés publiés hier au Journal officiel réactivent le doublement de la rémunération des heures supplémentaires du personnel non médical, et du temps de travail additionnel des médecins pour la période allant du 1er juin au 15 septembre. Lors du congrès Urgences, en début de mois, la ministre de la Santé, Brigitte Bourguignon, a également précisé que « les professionnels de santé retraités qui seront volontaires pour reprendre une activité de soins bénéficieront, de nouveau, de facilités de cumul de leur pension de retraite et de leurs revenus d'activité ». Par ailleurs, « grâce à un dispositif exceptionnel (…), les élèves infirmiers et aides-soignants ayant achevé leur formation initiale en juin et juillet pourront commencer à exercer immédiatement, sans attendre la remise officielle de leur diplôme qui prend parfois plusieurs semaines ».

Enfin, le rapport « Braun » sur les urgences et soins non programmés doit être rendu aujourd'hui au gouvernement. Une quarantaine de propositions sont attendues autour de quatre axes, selon une version ayant circulé hier et citée par APM News : les parcours de soins adaptés sans recourir aux urgences, le maintien de la réponse aux urgences vitales et/ou graves en préhospitalier et dans les établissements de santé, l'appui des équipes des structures de médecine d'urgence et la fluidification des parcours de soins en aval des urgences. Des propositions sont envisagées également pour les assistants de régulation médicale, la régulation préalable des admissions en service d'urgence comme c'est le cas la nuit à Saint-Laurent du Maroni.

La périnatalité va connaître « une forte tension »

Il n'y a pas que chez les infirmiers que l'on manque de bras. Comme de nombreuses autres régions, la Guyane fait face à un déficit de sages-femmes alors que s'ouvrent les grandes vacances. « Il en manque dans les hôpitaux de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni mais aussi en PMI (protection maternelle et infantile), en HAD (hospitalisation à domicile) et en libéral, regrette Stéphanie Bernard, coordinatrice du réseau Périnat. En ville, du 15 juillet au 15 août, seule 50 % de l'activité sera maintenue à cause des départs en vacances. La plupart des sages-femmes libérales n'ont pas trouvé de remplaçant. »

Dans l'ouest, l'activité de la HAD est suspendue, poursuit-elle. Quant aux hôpitaux, « l'activité est priorisée sur les activités non programmées : la salle d'accouchement et l'hospitalisation, au détriment des consultations et de la préparation à l'accouchement. Le risque, c'est une baisse de la qualité du suivi. Les établissements font appel aux heures supplémentaires ; les cadres reprennent des temps de soins ; les services se réorganisent en interne. » Les parturientes non à risque des communes de l'intérieur pourront être orientées vers le centre hospitalier de Kourou (CHK), moins en tension, plutôt que celui de Cayenne (CHC) où elles sont accueillies habituellement.

« Tous les professionnels paramédicaux ont un emploi après leur formation »

Audrey Mondor, chargée de mission internat, attractivité et universitarisation, et Corinne Chong-Sit, conseillère technique et pédagogique à l'ARS Guyane, ont répondu aux **questions de Guyamag** sur les formations médicales et paramédicales en Guyane. « En Guyane, tous les métiers paramédicaux sont en tension, mais à des degrés divers », rappelle Corinne Chong-Sit. Outre les formations paramédicales dispensées à l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi), elle mentionne la création de trois nouvelles formations depuis l'an dernier, à Cayenne : manipulateur en électroradiologie au campus de Saint-Denis, le brevet de préparateur en pharmacie hospitalière au Greta et le BTS de bio-analyse et contrôle (Bioac) au lycée Félix-Eboué. Elle rappelle qu'Ifsi devrait ouvrir à Saint-Laurent du Maroni à la rentrée et qu'à l'horizon 2024, les promotions d'infirmiers devraient passer de 100 à 200 élèves par an, « dont des infirmiers en pratique avancée (IPA) et spécialisés ». Et de conclure : « Tous les professionnels paramédicaux ont un emploi après leur formation que ce soit dans le public, le privé, en libéral. C'est du 100 %. » De son côté, Audrey Mondor rappelle qu'à l'issue de la première année de médecine en Guyane (Pass-LAS), 25 places sont réservées aux Antilles en médecine, 6 à l'école de sage-femme et une à l'école de kinésithérapeute, ainsi que 4 places en pharmacie à Bordeaux et 3 places en odontologie à Nantes. Un premier cycle complet doit être proposé en Guyane à compter de 2024 (**lire la Lettre pro du 22 avril**).

Les URPS cherchent aussi à attirer des professionnels

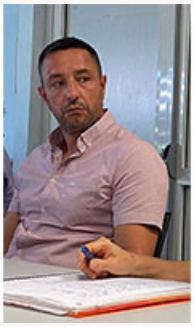

Recruter ou attirer des professionnels de santé n'est pas une difficulté uniquement pour les hôpitaux ou les établissements et services médico-sociaux. Les libéraux tentent aussi d'attirer des confrères, pour pouvoir prendre en charge tous les Guyanais qui en ont besoin. Le 13 mai, les représentants des unions régionales des professions de santé (URPS) se sont réunis à l'ARS pour échanger sur leurs initiatives et leurs projets afin de renforcer l'attractivité de leur métier sur le territoire.

Les masseurs-kinésithérapeutes, par exemple, étudient l'achat d'appartements afin de loger les stagiaires en formation dans les écoles de masso-kinésithérapie : « Le but est de pouvoir les recevoir pendant leur cursus, afin qu'ils puissent connaître le territoire et, une fois diplômés, qu'ils aient envie de venir s'installer de manière pérenne, explique Vaël Gandour. Pour l'instant, les rares fois où nous sommes sollicités pour des stages, c'est par des amis d'amis, qu'on accueille à domicile, pour qui on s'occupe de tout. Ce n'est pas tenable à long terme. » L'URPS travaille aussi à la création d'une maison de garde afin d'assurer une prise en charge des urgences le week-end.

Vassili Stylios et Johan Parize, pour les dentistes, ont avancé le projet de création d'un centre dentaire : « Les jeunes praticiens qui sortent de la fac ne se lancent pas dans le libéral. Ils veulent des postes salariés, constatent-ils. Ils viennent un an, deux ans, parfois six mois. Le centre dentaire permet de gérer plus facilement les contrats. On pourra aussi avoir des antennes dans les communes accessibles par la route et entrer dans les Ehpad où se sont souvent les familles qui doivent s'organiser pour prendre rendez-vous et amener leur parent en rendez-vous, parfois juste pour un contrôle. »

Les médecins libéraux comptent sur leur conciergerie et sur la future communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) pour enclencher une dynamique positive. Les sages-femmes espèrent que la révision du zonage, en décembre 2020, sera de nature à attirer des professionnels. José Manantsara, président de l'URPS pharmaciens, encourage ses collègues à recevoir des stagiaires : « J'en accueille un par an. Un sur deux reste en Guyane. C'est pas mal ! »

Infos chiffres

Vaccinations

♦ **582** vaccinations en 7 jours, du 23 au 29 juin 2022
♦ **41,7 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : sante.fr

♦ **87 504** cas cumulés (**+ 1 451** en 1 semaine) le 30 juin 2022
♦ **35** patients (**+3**) en hospitalisation conventionnelle
♦ **2** patients (**-3**) en réanimation
♦ **401** décès (**=**) en milieu hospitalier

A nos frontières :

♦ **161 172** cas cumulés (**+539** en 1 semaine) et **2 140** décès (**=**) dans l'Amapá au 30 juin 2022
♦ **7 282** cas positifs (**+3**), **53** décès (**=**) à Oiapoque

- **80 864** cas cumulés (**+ 47** en 1 semaine) au 30 juin 2022
- **67** (**-15**) patients hospitalisés
- **14** (**-1**) patients en soins intensifs
- **1 369** (**+10**) décès

EN BREF

♦ Dépistage du Covid-19 : les tests restent gratuits jusqu'au 30 septembre

Un arrêté publié mercredi au Journal officiel prolonge jusqu'au 30 septembre la gratuité des tests de dépistage du Sars-CoV-2 pour tout le monde, en Guyane et aux Antilles.

Cette mesure devait initialement s'arrêter hier. Il n'y a donc pas à demander le statut vaccinal de la personne qui vient se faire tester puisque les tests sont intégralement pris en charge par la Sécurité sociale. Le même arrêté prolonge également l'ouverture des officines le dimanche.

♦ A Cayenne, la Croix-Rouge assure désormais la vaccination anti-Covid pédiatrique

A compter d'aujourd'hui, la vaccination anti-Covid pédiatrique est réalisée par la Croix-Rouge française et non plus par l'hôpital de Cayenne.

Dans l'Île-de-Cayenne, il est désormais possible de se faire vacciner :

- Au centre de prévention santé (CPS) de la Croix-Rouge française (CRf), 25 rue Barrat, le lundi de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous ;
- Au centre commercial Carrefour de Matoury, avec la Croix-Rouge française (Pfizer et Novavax), sans rendez-vous, le mercredi de 12h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 13 heures, à compter du 6 avril. Renseignements : 0694 42 21 68 ;

A Kourou, il est possible de se faire vacciner

- Adultes : au CPS de la Croix-Rouge française (4/6 place Nobel), sans rendez-vous, le vendredi de 12 heures à 16 heures (Pfizer et Novavax).
- Enfants de moins de 12 ans : au CPS de la CRf, sur rendez-vous au 0594 32 05 56, le mercredi de 9 heures à 13 heures.

A Saint-Laurent du Maroni, la vaccination est possible chez les médecins de ville, en pharmacie, à domicile par les infirmiers libéraux ou en sollicitant le centre hospitalier de l'ouest guyanais (Chog) au 0594 34 89 53.

♦ BA.5 devient majoritaire

Le sous-variant d'omicron BA.5 est désormais majoritaire en Guyane. La semaine dernière, il a été détecté dans 55 % des échantillons envoyés par les laboratoires à l'Institut Pasteur de Guyane. Un premier cas de BA.4 et un premier cas de BA.2.12.1 ont également été identifiés, a appris Santé publique France, qui ne publie pas de point épidémiologique cette semaine. Les contaminations continuent de croître, principalement dans l'Île-de-Cayenne et les Savanes. L'impact est en légère hausse dans les centres hospitaliers de Cayenne et Kourou.

♦ Après 4 000 tests et 6 500 vaccinations, le CovidTruck rend les clefs

Conduit tour à tour par les équipes de l'Apajh puis de la Croix-Rouge française, le CovidTruck est rentré au garage, mardi matin. Plus exactement à la concession Somasco, à Cayenne, qui prêtait le véhicule à l'ARS. Un beau partenariat public-privé dans la lutte contre le Covid-19.

♦ Nou (pa) ka joué : un nouvel outil pour sensibiliser aux IST

Une goutte de sang en plastique rouge, une autre blanche symbolisant du sperme… ou du lait, des tomates, des cartes et même un casque de chantier. Le tout fourré dans un immense sac fabriqué par l'association Kairos. C'est Nou (pa) ka joué, le nouvel outil développé par Guyane promo santé (GPS) pour faciliter la discussion autour des infections sexuellement transmissibles (IST). Inspirée de la mallette pédagogique de **l'association Prométhée Alpes Réseau contre les hépatites**, elle a été présentée la semaine dernière aux acteurs de la prévention contre les IST et au Dr Sophie Biacabe, qui représentait l'Agence régionale de santé qui l'a financée. Produites à 50 exemplaires, elle sera distribuée à partir de la rentrée.

« Le but est de favoriser l'expression du public à risque autour des IST, en ayant un outil qui évite la barrière de la langue, explique GPS. » Nou (pa) ka joué sera utilisé auprès des collégiens et lycéens, des travailleurs du sexe, des détenus, des adultes auprès de qui interviennent les associations, auprès des patients dans le cadre de l'éducation thérapeutique. L'outil s'accompagne d'un guide pour les animateurs. Outre les objets devant faciliter la discussion, elle se compose aussi de cartes, illustrées par le dessinateur Olivier Copin (Manuel de la jungle, Histoire de la Guyane…) et d'une échelle des risques. Représentant des situations (se serrer la main, avoir une relation sexuelle, se faire poser des dominos…), des symptômes, des circonstances (utiliser un préservatif, s'être fait dépister…), elles doivent permettre aux utilisateurs de mesurer leur prise de risque. « En éducation à la santé, la connaissance du risque n'est pas suffisante. Il faut aussi quoi faire pour le prévenir. »

♦ Prévention et dépistage aujourd'hui avec le Corevih

Le Corevih propose un temps d'échange, de formation et d'information consacré à la prévention et au dépistage, aujourd'hui de 13h30 à 15h30, dans le cadre des Vendredis du Corevih. Ce. Il s'adresse à un large public : acteurs associatifs, institutionnels, soignants… en visioconférence.

Pour participer :
https://meet.starleaf.com/4715550580/app (Identifiant de la réunion : 471 555 0580)
Par téléphone en audio uniquement :
Depuis votre smartphone :
+33176402578,,4715550580#
+33177513332,,4715550580#
Depuis un autre téléphone :
+33 (0)1 76 40 25 78
+33 (0)1 77 51 33 32

♦ Précision sur le DU Prévention et promotion de la santé

Parmi les diplômes universitaires qui seront proposés à partir de la rentrée, celui sur la prévention et la promotion de la santé sera piloté par le Pr Mathieu Nacher en partenariat avec Rachel Merlet (Ader, Actions pour le développement, l'éducation et la recherche) et Chloé Abrias (Comède, Comité pour la santé des exilés).

Ce DU a pour objectifs de :
- Permettre aux étudiants d'acquérir une méthodologie commune de base pour améliorer les pratiques de montage et de conduite de projets ;
- Favoriser la rencontre et les échanges entre les professionnels.

Il s'adresse aux acteurs du champ sanitaire, social, médico-social, de l'éducation ou de la formation en Guyane : professionnels, associatifs, bénévoles…, et responsables des politiques de santé.
Il est possible de s'inscrire sur le site de Guyane Promo Santé.

En un coup d'oeil

Les sous-variants BA.4 et BA.5 s'imposent dans de nombreux pays. Au moins 63 en ont déjà détecté sur leur territoire. Comme le montrent ces graphiques publiés par le Financial Time **et repris par le** chercheur américain Eric Topol sur son blog**, ils prennent des parts à BA.2, maintenant le rythme des contaminations à un niveau élevé (comme lors de la transition gamma-delta en Guyane l'an dernier) ou provoquant une nouvelle vague immédiatement après la décrue de la précédente. Les connaissances sur leur sévérité sont encore très parcellaires, pour l'essentiel limitée à des essais en laboratoire.**

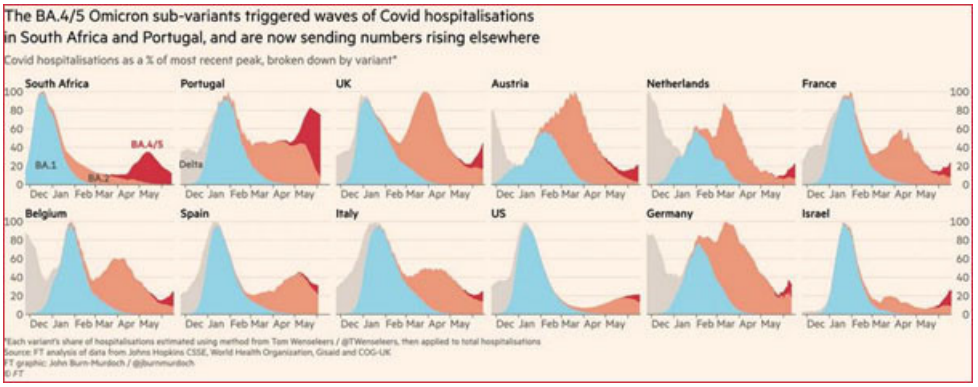

Infos

Utile pour votre exercice

► Un Mooc sur les arrêts de travail

Le Collège de médecine générale (CMG), **la Société française de santé au travail et l'Assurance maladie** proposent une formation en ligne « Arrêts de travail : prévenir, prescrire, accompagner la reprise ». Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juillet. Cette formation (Mooc) gratuite, destinée à l'ensemble des médecins, est conçue avec des médecins.

En pratique, à travers 5 modules de 1 heure, le Mooc « arrêt de travail » propose :

- Une approche basée sur 13 cas patient ;
- Des conseils pratiques pour améliorer la prise en charge des patients et mieux préparer la reprise d'une activité professionnelle ;
- Des fiches repères de durée indicative d'arrêt validées par la Haute Autorité de santé (HAS) pour des motifs courants d'arrêts de travail.

Le lien d'inscription est actif jusqu'au 15 juillet. Le praticien doit se créer un compte à partir de ce lien pour accéder au Mooc et visionner les modules quand il le souhaite.

Utile pour vos patients

► Remettre le masque, un réflexe à reprendre

Alors que les contaminations continuent de grimper – la Guyane a enregistré près de 2 000 cas en une semaine – il est utile de se rappeler les gestes qui nous protègent nous-mêmes, protègent les plus fragiles et limitent la propagation du virus. En début de semaine, la ministre de la Santé Brigitte Bourguignon a demandé à la population de « remettre le masque dans les transports », par civisme. Cela peut aussi être utile dans les lieux clos et bondés : cinémas, salles de classe, bureaux…

A l'ARS, depuis lundi, les participants à une réunion doivent le porter à nouveau.

Le message du jour

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Clara de Bort
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89
www.guyane.ars.sante.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner